

QUELLE EST LA RESPONSABILITÉ DU PARENT QUI CHOISIT L'ÉCOLE FRANCOPHONE POUR SON ENFANT?

Lorsque vient le temps de choisir l'école pour son enfant, cette question est d'abord et avant tout, reliée aux priorités du parent dans ses aspirations pour l'enfant. Par exemple, il arrive que ce choix soit motivé par la qualité du programme scolaire ou la distance entre le domicile et l'école.

Pour le parent qui désire transmettre la langue, l'identité et la culture francophones à son enfant, l'école francophone prévaut sur toutes les institutions. Le parent la choisit en étant conscient que si l'école ne peut offrir, par exemple, un programme d'études en musique ou autre, il encouragera son enfant à développer ses talents et ses goûts particuliers avec d'autres moyens et ressources disponibles dans la communauté. Il comprend également que le sens d'appartenance à la communauté francophone est prioritaire pour bâtir l'estime de soi francophone de son enfant et que l'école francophone y contribue largement, en accord avec le foyer et la communauté francophone. Enfin, le parent accepte que ce choix comporte quelques exigences dans sa participation et dans son engagement à la vie scolaire de l'enfant, mais qu'il le fasse pour le plus grand bien-être de son enfant.

Cependant, il est important de retenir que si l'on choisit l'école francophone, **l'école ne peut assurer à elle seule**, la responsabilité entière de développer la langue, l'identité et la culture francophones chez son enfant. La mission et le rôle de l'école sont de renforcer chez l'enfant la langue, l'identité et la culture francophones que le parent a choisi de lui transmettre. **L'école est le prolongement du foyer** et elle est, par excellence, une institution qui permet à l'enfant de s'épanouir comme francophone dans la communauté.